

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absent :

M. Olivier Dumais, maire

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Renaud Labonté, maire suppléant.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

198-18

D'adopter l'ordre du jour du 9 octobre 2018 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2018;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande du Club Fadoq de Saint-Lambert-de-Lauzon : Coût de location d'une salle,
 - 5.2 Réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la demande dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2018-2019 : Aménagement d'un sentier cyclopiédestre;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et présentation du règlement numéro 801-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie afin d'encadrer l'usage du cannabis dans les endroits publics;
8. Adoption du second de projet de règlement numéro 800-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340;
9. Adoption du règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture;
10. Demande de dérogation mineure n° 238 : Lot 2 641 322 – Marge de recul avant;
11. Acceptation provisoire d'un projet de développement – Domaine des Oiseaux;
12. Achat d'une caméra de surveillance de la rivière Chaudière;
13. Approbation d'une entente pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance sur la rivière Chaudière;
14. Octroi d'un mandat relatif à la présentation de demandes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

15. Autorisation de dépenses pour la réalisation de travaux d'amélioration de la surface de roulement de la rue Bellevue;
16. Octroi d'un mandat de Relevé LiDAR pour le parc industriel;
17. Autorisation d'une dépense pour l'exécution d'un essai pilote relatif au traitement de l'eau;
18. Approbation des besoins de formation 2019 pour le Service de la sécurité incendie;
19. Désignation des personnes-ressources pour les activités de la programmation du Service des loisirs et de la vie communautaire de l'automne 2018;
20. Renouvellement du contrat d'engagement de la concierge du centre municipal et de l'hôtel de ville;
21. Remplacement temporaire du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire et affectation supérieure du coordonnateur aux loisirs;
22. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
23. Points divers :
 - 23.1 Acquisition d'enrobé bitumineux;
24. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence d'une quinzaine de personnes, plusieurs interventions sont survenues.

Un citoyen souhaite savoir si des tests de qualité de l'air sont prévus avant la construction d'une nouvelle usine dans le parc industriel. Il souhaite également obtenir des précisions relativement aux travaux prévus sur la rue Bellevue.

Un citoyen demande si la Municipalité entend offrir un service de vidange des fosses septiques dans un avenir rapproché.

Un citoyen désire obtenir des informations relativement à la passerelle multifonctionnelle pour laquelle des avis de réserves foncières ont été imposés sur certains terrains.

Point n° 4

Approbation des procès-verbaux des séances du mois de septembre 2018

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

199-18

D'approuver les procès-verbaux des séances du mois de septembre 2018, tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande du Club Fadoq de Saint-Lambert-de-Lauzon : Coût de location d'une salle

ATTENDU QUE le Club Fadoq de Saint-Lambert-de-Lauzon a demandé le remboursement de la location d'une salle dans le cadre de la tenue d'une conférence sur la médecine personnalisée le 16 octobre 2018,

ATTENDU QUE cette conférence est donnée gratuitement à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la tenue d'événements éducatifs pour ses citoyens;

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

200-18

D'autoriser l'accès gratuit d'une salle au Club Fadoq de Saint-Lambert-de-Lauzon dans le cadre de la présentation d'une conférence sur la médecine personnalisée le 16 octobre 2018 en soirée et d'ainsi rembourser la somme associée à la location.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Réponse à la demande présentée dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2018-2019 visant l'aménagement d'un sentier cyclopedestre

Le maire suppléant dépose une lettre en date du 14 septembre 2018 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui informe de son refus à la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclopedestre en bordure de la route 218 dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2018-2019.

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

201-18

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018 totalisant 207 392,76 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Avis de motion et présentation du règlement numéro 801-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie afin d'encadrer l'usage du cannabis dans les endroits publics

Monsieur Dave Bolduc donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 801-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie afin d'encadrer l'usage du cannabis dans les endroits publics.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 8

Adoption du second de projet de règlement numéro 800-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340

202-18

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 800-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 9

Adoption du règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 août 2018;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

203-18

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'adopter le règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

RÈGLEMENT NUMÉRO 798-18

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 243-91 AFIN DE RÉGIR LES DÉBLAIS EFFECTUÉS AUX FINS D'AMÉNAGER UNE RÉSERVE D'EAU POUR L'IRRIGATION D'UNE TERRE EN CULTURE

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 12 du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement le conseil peut régir ou restreindre, par zone, l'excavation du sol, le déplacement d'humus, et tous travaux de déblai ou de remblai;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre l'aménagement de réserves d'eau pour l'irrigation des terres en culture tout en encadrant l'aménagement de tels ouvrages;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 13.9 DÉBLAI

L'article 13.9 est modifié afin de permettre les déblais effectués aux fins d'aménagement d'une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture répondant à certains critères, en ajoutant à titre d'exception aux travaux de déblai prohibé ce qui suit, à la suite de la dernière exception :

- « - pour l'aménagement d'une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture aux conditions suivantes :
 - l'excavation requise à cette fin ne doit pas représenter une superficie supérieure à 150 m² par hectare cultivé sur l'immeuble sur lequel sera aménagée la réserve d'eau jusqu'à concurrence de 1700 m² par réserve. Ces superficies sont mesurées au niveau du sol naturel.

Par contre, une excavation supérieure à 1700 m² est autorisée si une étude signée par un agronome démontre des besoins en irrigation justifiant un déblai supérieur à la superficie maximale normalement autorisée;
 - la profondeur de l'excavation doit être au maximum de 6 m;
 - la réserve est aménagée à plus de 30 m d'une autre réserve d'irrigation;
 - la réserve est aménagée à plus de 100 m d'un site de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine;
 - l'excavation doit être réalisée à l'intérieur d'un délai de 6 mois. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AFFICHAGE DE PUBLICATION : 24 octobre 2018

Point n° 10

Demande de dérogation mineure n° 238 : Lot 2 641 322 – Marge de recul avant

ATTENDU QUE l'entreprise Clinique de physiothérapie St-Lambert (9092-6288 Québec inc.) sollicite, pour l'immeuble localisé au 1137, rue Bellevue, constituant le lot 2 641 322, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment devenant dérogatoire à la suite d'un changement d'usage, soit 5,27 mètres de la ligne avant, contrairement à la disposition de l'article 7.2 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrit qui prescrit une marge de recul avant minimal de 7,6 mètres et maximale de 9,6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 14-18;

À CES CAUSES,

204-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande n° 238.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Acceptation provisoire d'un projet de développement – Domaine des Oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité a accusé réception d'un projet de développement domiciliaire présenté par monsieur David Lagueux par la résolution numéro 166-18;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé la présentation préliminaire de son projet de développement domiciliaire le 14 septembre 2018;

ATTENDU QUE suite à l'analyse préliminaire du projet, la Municipalité le juge acceptable et bénéfique à la collectivité;

EN CONSÉQUENCE

205-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'accepter provisoirement le projet de développement domiciliaire déposé par Domaine des Oiseaux inc. le 14 septembre 2018;

D'informer le promoteur que la réalisation du projet est assujettie à la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux;

De mandater le directeur général afin de négocier l'entente relative à des travaux municipaux afférente à ce projet, laquelle devra être soumise au conseil municipal pour acceptation.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Achat d'une caméra de surveillance de la rivière Chaudière

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique offre à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon de défrayer les coûts d'achat d'une caméra qui servira à la surveillance de la rivière Chaudière;

ATTENDU QU'en contrepartie, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'engage à assumer certains coûts tels que l'installation, la programmation et le suivi de cet équipement;

206-18

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

D'accepter l'offre du ministère de la Sécurité publique à l'effet de défrayer les coûts d'achat d'une caméra de surveillance qui servira à la surveillance de la rivière Chaudière;

De s'engager à assumer les coûts récurrents d'entretien de cet équipement, les coûts d'installation et à en assumer le suivi.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Approbation d'une entente pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance sur la rivière Chaudière

ATTENDU QUE le plan d'action 2013-2030 sur les changements climatiques vise, avec l'appui financier du Fonds vert à soutenir la mise en œuvre de mesures de lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'à cet effet, le gouvernement encourage la mise en place de système de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte relatifs aux aléas pouvant s'accroître sous l'effet de ses changements climatiques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter et installer une caméra de surveillance de la rivière Chaudière afin de surveiller et d'anticiper les inondations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

207-18

D'autoriser la signature d'une entente entre la Municipalité et le ministère de la Sécurité publique ayant pour objet d'établir les modalités liées au versement d'une subvention pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance de la rivière Chaudière;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Octroi d'un mandat relatif à la présentation de demandes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter des demandes d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis une offre de service le 1^{er} octobre dernier à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

208-18

D'octroyer le mandat d'assistance technique à la préparation de demandes d'aide financière à la firme Tetra Tech QI inc. prévoyant un coût maximal de 5 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 5 250 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Autorisation de dépenses pour la réalisation de travaux d'amélioration de la surface de roulement de la rue Bellevue

ATTENDU QUE la Municipalité a été dans l'obligation de reporter les travaux de réfection de la rue Bellevue;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux afin d'améliorer la surface de roulement de la rue Bellevue dans l'attente des travaux majeurs de réfection;

ATTENDU QUE les travaux qui seront exécutés auraient été nécessaires dans le cadre de la réfection majeure et qu'ils ne sont donc pas excédentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

209-18

D'autoriser une dépense nette maximale de 45 000 \$ prise à même le fonds local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.

D'autoriser la réalisation des travaux d'amélioration et de mandater le directeur du Service des travaux publics et le directeur général à accorder tout contrat à cette fin.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Octroi d'un mandat de relevés LiDAR pour le parc industriel

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification du projet d'approvisionnement en eau potable, il est devenu nécessaire d'obtenir des relevés topographiques du terrain du parc industriel;

ATTENDU QUE l'entreprise XEOS a transmis une offre de service datée du 6 septembre 2018 pour la réalisation de relevés LiDAR pour le parc industriel;

Sur la proposition monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

210-18

D'octroyer le mandat pour la réalisation de relevés LiDar pour le parc industriel pour un montant de 15 000 \$, taxes en sus.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 15 750 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Autorisation d'une dépense pour l'exécution d'un essai pilote relatif au traitement de l'eau

ATTENDU QUE dans cadre du projet d'approvisionnement en eau potable, il est devenu nécessaire d'effectuer un nouvel essai pilote de traitement de l'eau afin de déterminer la technologie de traitement et la chaîne de traitement applicable au puits Coulombe;

ATTENDU QUE cet essai est nécessaire dans la mise en œuvre du projet, notamment dans la planification des travaux nécessaires ainsi que pour l'obtention des autorisations environnementales requises à sa mise en œuvre;

211-18

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

D'autoriser une dépense de 33 000 \$ pour la mise en œuvre d'un essai pilote relatif au traitement de l'eau afin de déterminer la technologie de traitement et la chaîne de traitement applicable au puits Coulombe;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 34 650 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Approbation des besoins de formation 2019 pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de la sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, de 5 pompiers pour le programme Pompier 2, de 3 pompiers pour la formation d'opérateur d'autopompe et de 5 pompiers pour la formation sur la désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme;

212-18

Sur la proposition madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Désignation des personnes-ressources pour les activités de la programmation du Service des loisirs et de la vie communautaire de l'automne 2018

213-18

Sur la proposition monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

D'approuver la liste des personnes-ressources pour les activités de loisirs de la saison de l'automne 2018 telle qu'elle est présentée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Renouvellement du contrat d'engagement de la concierge du centre municipal et de l'hôtel de ville

214-18

Sur la proposition monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'accepter tel que présenté le contrat d'engagement liant la Municipalité à madame Carole Bédard pour pourvoir au poste de concierge du centre municipal et de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021 et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Remplacement temporaire du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire et affectation supérieure du coordonnateur aux loisirs

215-18

ATTENDU QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire est absent pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir son remplacement afin d'exécuter les tâches applicables à ce poste;

Sur la proposition monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

D'approuver l'affectation supérieure du coordonnateur aux loisirs en remplacement du directeur du service des loisirs et de la vie communautaire rétroactivement au 28 mai 2018 soit la 16^e journée suivant le début de l'absence.

De majorer la rémunération du coordonnateur aux loisirs de 10 % pour la période d'affectation supérieure sans que la rémunération ne puisse excéder la rémunération correspondante au poste remplacé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 22

Deuxième période de questions

Un citoyen présente le souhait que plus d'informations soient communiquées lors des divers points traités lors de la séance et que ceux-ci soient plus interactifs.

Un citoyen souhaite obtenir des informations relativement au contrat de la rue Bellevue ainsi qu'au nettoyage de la route suite aux opérations d'une sablière dans le secteur.

Des citoyens font état d'une problématique vécue par des résidents de la place De Verchères suite à la présence de chasseurs sur l'île à Jacques Gobeil engendrant de la nuisance sonore et de l'insécurité.

Point n° 23

Points divers

23.1

Acquisition d'enrobés bitumineux

ATTENDU QUE Construction et Pavage Portneuf inc. a présenté une offre préférentielle pour la fourniture et la pose d'enrobés bitumineux;

ATTENDU QUE des soldes budgétaires sont disponibles pour des travaux d'entretien de voies publiques;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de cette offre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

216-18

D'accepter l'offre soumise par Construction et Pavage Portneuf inc. le 9 octobre 2018 pour la fourniture et la pose d'enrobés bitumineux au coût de 18 900 \$ et d'autoriser à cette fin une dépense nette de 19 845 \$ prise à même le budget des opérations.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 24

Levée de la séance

Sur la proposition madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

217-18

À 20 h 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Renaud Labonté Labonté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Renaud Labonté, maire suppléant